DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007

Délibération n° 2007.11.398

Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire : complément d'attribution de subventions et de participations aux associations 2007

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2007	DELIBERATION N° 2007.11.398
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES SOLIDAIRES	Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**
DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2007	

Vu la délibération n° 115 du 23 mars 2007 relative à l'attribution des subventions et participations aux associations 2007 et réinscriptions 2006 ;

Après l'approbation du budget primitif 2007 et notamment les crédits relevant de la commission développement solidaire, il convient de proposer d'attribuer les subventions et participations aux associations selon le tableau suivant :

Nom de l'association bénéficiaire	**Montant accordé**	Objectifs / projets soutenus
CSCS-MJC Louis Aragon	**4 400 €**	Formation sur la gestion des conflits et des violences
Association Loisirs Formations Mobilité	**12 000 €**	Aide à la mobilité
L'Eclaircie	**2 000 €**	Investissement exceptionnel
Total	**18 400 €**	

La signature de conventions interviendra, en particulier avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€ sur l'exercice budgétaire.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 24 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 5 novembre 2007,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions et participations de la commission développement solidaire selon le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir, en particulier, avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **29 novembre 2007**	**Affiché le :** **29 novembre 2007**